

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture, l'Agro-  
alimentaire et de la Souveraineté  
Alimentaire

## ARRÊTÉ DU 6 JUILLET 2026 PORTANT FINANCEMENT DE PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL POUR L'ANNEE 2026

**La ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire,**

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 820-1, et suivants, et R 822-1 ;

Vue la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu le Décret n° 2026-108 du 19 février 2026 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026 ;

Vu la circulaire CAB/C2021-561 du 19/07/2021 définissant les orientations relatives à la préparation du programme national de développement agricole et rural 2022-2027, financé par le compte d'affectation spéciale « développement agricole et rural » (CASDAR) ;

Vu l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30/09/2021 relative à l'organisation des appels à projet du PNDAR 2022-2027 ;

**Arrête :**

### **Article 1**

L'organisme figurant en annexe du présent arrêté est sélectionné au titre des projets de développement agricole et rural pour l'année 2026.

### **Article 2**

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Fait à Paris, le 6 juillet 2026

Pour la ministre et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIMÉ



## ANNEXE 1

Organisme chef de file du projet	Titre du projet	Concours maximum en euros du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire
ACTA	<b>RNEST - Réseau national d'expertise scientifique et technique sur les sols</b>	74 871,00 €